13^{eme} Forum Des Gestionnaires Espèces Exotiques Envahissantes : Une Menace Majeure Pour La Biodiversité Mnhn - Paris - Vendredi 16 Mars 2007

La difficile gestion de l'ibis sacré africain, introduit en France à partir de parcs zoologiques

Pierre YESOU (ONCFS) & Philippe CLERGEAU (INRA),

Résumé

L'ibis sacré est un oiseau d'Afrique sub-saharienne introduit dans l'ouest de la France et dans le Midi au cours des années 1990, à partir de parcs zoologiques (oiseaux laissés libre de voler s'installant en pleine nature). Les ibis sacrés se sont si bien adaptés que leur croissance est exponentielle. Ils comptaient 1700 couples et plus de 5000 individus dans l'ouest de la France en 2006, et colonisent de nouvelles régions. Leur comportement alimentaire est opportuniste, ils sont prédateurs de très nombreuses espèces : surtout des invertébrés et des batraciens, mais aussi des oeufs et poussins d'oiseaux. En détruisant des nids, parfois des colonies entières, ils affectent diverses espèces protégées. Cela a entraîné la mobilisation de gestionnaires d'espaces naturels qui ont demandé aux pouvoirs publics de limiter la prolifération des ibis sacrés. A l'issue de deux années d'études et de tergiversations au plan national, des opérations de destruction d'ibis sacrés doivent intervenir ponctuellement au premier semestre 2007, sur décision de l'administration. Sont successivement présentés : le contexte biologique et réglementaire, les acteurs du débat, et les modalités d'interventions retenues.

Intérêt-originalité-spécificité – Premier cas d'oiseau exotique invasif posant problème et débat en France métropolitaine ; situation bien suivie au plan biologique ; espèce appréciée du grand public, ce qui soulève la question de l'accompagnement médiatique.

·-----

Introduction

L'aire de répartition naturelle de l'ibis sacré couvre une bonne partie de l'Afrique au sud du Sahara, et Madagascar. Une petite population excentrée existe dans les marais d'Irak. L'espèce a disparu de la partie égyptienne de la vallée du Nil au début du 19^{ème} siècle, mais pour le reste de l'Afrique les traités d'ornithologie qualifient l'ibis sacré de « commun et répandu », « pas globalement menacé, largement répandu et commun à très commun », « commun à travers l'essentiel de l'aire qu'il occupe », ou « largement répandu et commun ». L'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), organisme dont l'autorité en matière de listes d'espèces menacées est mondialement reconnue, considère que le statut de conservation de l'ibis sacré n'est pas préoccupant. L'espèce accroît d'ailleurs son territoire dans le sud de l'Afrique, où elle a bénéficié des activités humaines (agriculture, irrigation, mise en protection) et a progressivement colonisé de nouveaux espaces.

13^{EME} FORUM DES GESTIONNAIRES - MNHN - PARIS - VENDREDI 16 MARS 2007

Vénéré et souvent momifié dans l'ancienne Égypte où il symbolisait le dieu Thot, l'ibis sacré est connu d'un large public qui tend à trouver sympathique cet oiseau d'aspect original. L'ibis sacré une espèce sociale, peu farouche, facile à élever et à faire se reproduire dans les parcs animaliers. Cela explique sa présence dans de nombreux zoos à travers le monde.

Des gestionnaires de zoos ont décidé de laisser leurs ibis libres de voler : pouvant sortir des limites de leurs enclos, ces oiseaux se sont parfois installés dans des espaces naturels voisins. C'est ainsi que l'espèce a été involontairement introduite en diverses régions d'Europe, d'Asie et d'Amérique du Nord. Des populations introduites se sont particulièrement bien développées à Taiwan, en Italie, et en France : notre pays héberge la plus grande population introduite d'ibis sacrés au monde.

L'ibis sacré en France

Un parc zoologique du Morbihan avait importé 20 ibis sacrés du Kenya entre 1975 et 1980. Ces oiseaux se sont multiplié au sein du parc, et leur colonie atteignait 150 couples en 1990. Laissés libre de voler, les jeunes nés dans cette colonie se sont mis à fréquenter les zones humides alentour, puis des localités plus lointaines, et dès la fin des années 1980 des oiseaux étaient signalés du Finistère à la Gironde.

Une première tentative de nidification en milieu naturel est constatée en 1991 au lac de Grand-Lieu, Loire-Atlantique, où la première reproduction réussie est enregistrée en 1993. L'espèce s'installe alors en divers points de Loire-Atlantique et du Morbihan, et niche certaines années jusqu'en Charente-Maritime et en Gironde. Trouvant facilement à s'alimenter, y compris dans les décharges d'ordures, et ne connaissant pas de prédateur important, les ibis sacrés introduits dans l'ouest de la France ont un succès de reproduction supérieur à celui des populations naturelles d'Afrique. L'effectif s'accroît donc rapidement : on comptait au moins 5000 oiseaux, dont 1700 couples reproducteurs, à la fin de l'été 2006.

Par ailleurs, l'ibis sacré a été acclimaté en 1982 sur les bords de la Méditerranée, dans un parc animalier de l'Aude. Suite au succès de la reproduction en captivité, la direction du parc laisse des oiseaux libres de voler à partir de 1989. Les observations en milieu naturel deviennent régulières au milieu des années 1990, particulièrement sur l'étang de Bages où des ibis sacrés nichent pour la première fois en 2000. En 2005 il y a déjà plus de 100 couples sur cet étang, et l'espèce se disperse sur les zones humides du littoral jusqu'en Camargue, où quelques couples s'installent. La population d'ibis sacrés introduite dans le sud de la France compte actuellement plusieurs centaines d'oiseaux, et tout la destine à connaître une croissance aussi spectaculaire que celle observée sur le littoral atlantique.

Les problèmes posés par l'ibis sacré

Très grégaire, l'ibis sacré aime se regrouper en colonies denses. Ce faisant, il chasse parfois d'autres espèces qui occupaient initialement les sites qu'il convoite. Mais c'est surtout son comportement alimentaire très opportuniste qui inquiète les naturalistes. L'ibis sacré se nourrit avant tout dans les milieux humides, où il capture prioritairement des invertébrés, dont de nombreuses larves de libellules. Il y chasse aussi des batraciens et des poissons. Il prélève également des œufs d'oiseaux, et des poussins : une étude sudafricaine a montré que sur certaines colonies les ibis sont des prédateurs plus redoutables que les goélands. Dans l'ouest de la France, des ibis sacrés on d'ailleurs détruit à plusieurs reprises de colonies de sternes et de guifettes, espèces rares et protégées. Déjà fragilisée par la dégradation générale des habitats auxquelles elle est inféodée, cette faune des zones humides, invertébrés comme vertébrés, doit maintenant faire face à un prédateur supplémentaire et de plus en plus abondant, l'ibis sacré.

Les ibis sacrés se nourrissent tout aussi facilement dans des décharges d'ordures ou dans des fosses à purin, aussi sont-ils suspectés de pouvoir être un vecteur de germes.

13^{EME} FORUM DES GESTIONNAIRES - MNHN - PARIS - VENDREDI 16 MARS 2007

Si ce risque sanitaire n'est pas démontré, il doit néanmoins être considéré sérieusement. Il en va de même pour le risque vis-à-vis de la navigation aérienne, qui ne semble pas encore soulevé en France : les autorités aéronautiques australiennes ont classé l'ibis à cou noir – qui ressemble en tout point à notre ibis sacré tant par sa taille que par son comportement – au second rang des espèces dangereuses pour les avions à proximité des aéroports.

Quelle réponse à ces problèmes ? Histoire d'une prise de conscience

Dès l'installation de l'espèce en pleine nature dans l'ouest de la France au début des années 1990, quelques naturalistes, experts de l'Université et d'organismes de recherches, avaient contacté l'administration pour signaler les risques liés à cette introduction. Cette alerte a été ignorée, et l'espèce a fait sa place dans le paysage. Peu farouche, d'assez grande taille et d'allure originale, elle est facilement remarquée par le public qui lui accorde généralement sa sympathie. Même les ornithologues amateurs (plus rarement les professionnels), qui d'ordinaire regardent dédaigneusement les oiseaux échappés de captivité, se sont dans un premier temps laissés séduire par l'ibis sacré.

Un revirement d'opinion s'est ébauché en 2004 après la première observation de prédation sur une colonie de sternes. Des gestionnaires d'espaces protégés se sont alors regroupés. L'échange de leurs expériences a montré que l'ibis sacré n'est pas inoffensif, et une plus grande attention au comportement de ces oiseaux a multiplié les constats de prédation sur des espèces à haute valeur patrimoniale.

Alerté par les Directions régionales de l'environnement (Diren) de Bretagne et des Pays de la Loire, le Ministère de l'écologie et du développement durable (MEDD) a alors commandé un rapport d'expertise auprès de l'INRA et l'ONCFS, établissements publics impliqués dans la gestion de la faune sauvage. Ce rapport (référencé en fin d'article), remis au MEDD en mars 2005 et rendu public en mai, faisait le point sur l'essor des populations d'ibis et sur les risques qui y sont liés. Il intégrait une étude sociologique des perceptions et appréciations des différents acteurs, et proposait plusieurs stratégies de gestion selon une gradation de « ne rien faire » à « tout mettre en œuvre pour éradiquer cette espèce invasive ».

Le MEDD a ensuite demandé l'avis du Conseil national de protection de la nature (CNPN). En novembre 2005, le CNPN s'est prononcé à l'unanimité de ses membres, y compris les représentants d'associations de protection de la nature dont la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO), pour considérer que l'administration doit tout mettre en œuvre pour faciliter l'élimination de cette espèce introduite qui perturbe l'écosystème local. Cet avis concorde avec l'engagement pris en 2003 par la France dans le cadre de l'Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie (dit « accord AEWA », Convention de Bonn) : les États signataires s'efforcent d'éliminer les espèces introduites lorsqu'elles sont une menace pour les espèces autochtones.

A ce stade du dossier, il était attendu que tout projet d'élimination s'appuie sur les acquis scientifiques (biologie des espèces, dynamique de population) et sur l'évaluation des résultats des opérations de limitation ou d'éradication déjà menées sur d'autres espèces. Ces informations indiquent que pour réduire, a fortiori pour éliminer, une espèce présentant les caractéristiques biologiques de l'ibis sacré (faible mortalité naturelle, taux de reproduction élevé, croissance de type exponentielle, instabilité des sites de nidification), il est nécessaire d'infléchir fortement la survie des adultes. Toute action qui porterait sur leur seule capacité à se reproduire (par exemple, stérilisation des pontes) n'aurait guère d'effet car, la mortalité naturelle des adultes étant faible, la population resterait longtemps à un niveau élevé même sans apport de jeunes ; la pression exercée par ces oiseaux sur l'environnement resterait donc longtemps forte. De plus, les actions sur les pontes risquent d'être contre-productives car l'échec de la reproduction peut entraîner la dispersion des oiseaux vers d'autres sites de reproduction. Dans certains cas (repli des oiseaux vers des sites moins accessibles, ou au sein de colonies d'espèces sensibles), la poursuite des actions de limitation peut alors s'avérer plus compliquée que sur le site initial.

Ceci connu, restait à décider des moyens et à les mettre en oeuvre.

Comment éliminer les ibis sacrés introduits ? Les moyens font débat

Début mars 2006, le MEDD adresse aux préfets des principaux départements concernés par la présence de l'ibis sacrés un courrier leur confiant la responsabilité de l'organisation de l'élimination de l'espèce. Cette commande soulignait que les opérations de destruction pourraient s'inscrire dans le cadre d'un article du Code de l'environnement relatif aux battues que le préfet peut ordonner pour lutter contre les animaux dits « nuisibles », c'est-à-dire des battues généralement orientées vers les renards ou les sangliers.

Craignant alors que les préfets puissent, en pleine saison de reproduction, confier aux chasseurs l'organisation de battues sur des colonies où des espèces protégées et sensibles (par exemple la spatule blanche) nichent à côté des ibis, la LPO est immédiatement intervenue auprès du MEDD. Tant et si bien qu'à l'assemblée générale de Réserves Naturelle de France, en avril 2006, Madame la ministre annonce le report de toute procédure de destruction d'ibis sacrés.

N'étant cependant pas favorable à la prolifération de l'espèce, la LPO presse la Diren d'effectuer une destruction des seules pontes sur la principale colonie de Loire-Atlantique. Mais cette opération entraîne le report de plus de la moitié des couples vers un autre site, où la répétition de l'opération n'est matériellement pas possible et où les ibis pondent à nouveau et se reproduisent très bien. Une saison s'est donc passée sans action efficace. Mais, bien que ce ne fut pas le but recherché, cette « expérimentation » a confirmé les connaissances déjà acquises : agir sur les pontes risque de déplacer les oiseaux vers d'autres sites de nidification où leur élimination pourra être compromise.

La partie est remise à 2007, et pour préparer cette nouvelle saison les préfets et les Diren les plus concernés s'entourent de quelques précautions, demandant entre autres l'avis du Conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN) et d'associations de protection de la nature. A l'issue de ces consultations, des arrêtés préfectoraux chargent l'ONCFS de procéder à une destruction des ibis sacrés par tir, les tirs étant effectués uniquement par les agents fonctionnaires de cet établissement public.

Une telle décision, si elle répond à certaines inquiétudes, suffira-t-elle à résoudre les problèmes posés par l'expansion des populations introduites d'ibis sacrés? La réponse est malheureusement négative, pour plusieurs raisons. D'une part, de tels arrêtés préfectoraux ne devraient être effectifs au printemps 2007 que dans deux ou trois départements, alors que l'ibis sacré est abondant dans au moins sept départements et niche dans quatre. D'autre part, la période d'autorisation de destruction par tir est très limitée sur la principale colonie, où l'administration privilégie une action de stérilisation des pontes. Or on sait le risque d'éclatement des colonies induit par toute action sur les pontes, les oiseaux pouvant aller nicher sur d'autres sites qui ne seront pas toujours repérés à temps, et où l'action pourra être difficile ou impossible à poursuivre.

Quelles leçons tirer?

Le rapport d'expertise réalisé en 2005 soulignait l'urgence d'agir, dans le cas où la décision d'éliminer l'espèce serait prise. En effet, plus la population d'ibis sacrés sera nombreuse, plus il sera difficile de l'éliminer et moins il sera réaliste d'espérer y aboutir. La population introduite en France était alors estimée à près de 3000 oiseaux. Elle a maintenant atteint 5000 oiseaux, seuil au-delà duquel le rapport d'expertise suggérait qu'il serait difficile d'agir efficacement. Aussi comprend-on que, lors d'une récente conférence sur les espèces invasives (Muséum national d'histoire naturelle, novembre 2006), un intervenant titrait « l'ibis sacré : un exemple de gestion ratée d'une espèce exotique introduite ? ». L'interrogation aurait d'ailleurs pu être plus vive – « un exemple de gestion sabotée ? » – tant certaines interventions ont sciemment freiné la mise en route de toute action.

Toutefois, même si leur élimination devient une perspective incertaine tant les populations introduites d'ibis sacrés se développent rapidement, un retour sur la gestion de ce dossier permet plusieurs constats.

Premier constat : la lenteur de réaction de l'administration. Il est assez normal qu'elle n'ait pas prêté attention aux quelques prophètes qui, dès le début des années 1990, cherchaient à attirer son attention sur les risques inhérents au développement de populations d'ibis en milieu

13^{EME} FORUM DES GESTIONNAIRES - MNHN - PARIS - VENDREDI 16 MARS 2007

naturel : la culture scientifique sur l'impact des espèces exotiques introduites n'était alors partagée que par une minorité de spécialistes. Maintenant que cette culture est largement diffusée, une prise en charge rapide du dossier était espérée. Ce fut effectivement le cas à l'échelon régional, où les Diren ont rapidement relayé le problème au MEDD et ont immédiatement appuyé la réalisation d'un état des lieux. Mais une fois ce rapport et les propositions de stratégies de gestion transmises au MEDD, il s'est passé un an avant qu'il soit demandé aux préfets d'organiser l'élimination de l'espèce. Un an, ce serait relativement peu pour certains dossiers ; dans le cas présent c'est beaucoup pour l'efficacité des actions à mettre en œuvre.

Second constat : les modalités d'intervention initialement choisies par l'administration centrale (référence aux battues aux « nuisibles ») ne pouvaient que heurter des sensibilités naturalistes, et ont fait perdre une année supplémentaire. De plus, tant à l'échelon départemental qu'au niveau central, le choix des modalités d'action s'est fait sans prendre en compte les acquis scientifiques et les retours d'expériences sur des opérations similaires.

Troisième constat : la coordination des interventions n'a guère été organisée, alors que ni le département ni la région ne sont l'échelle idoine pour intervenir efficacement sur une espèce très mobile dont la répartition s'étend à plusieurs régions.

Au bilan, nous proposons de considérer que l'administration est actuellement dans une phase d'apprentissage de la gestion des espèces invasives. Elle intègre, avec les difficultés qui lui sont propres, une culture nouvelle. Ce faisant, elle doit dialoguer autant avec les scientifiques et les spécialistes des stratégies de gestion de la faune, qu'avec le monde naturaliste. Il est probable que la gestion des espèces exotiques introduites ne sera efficacement prise en compte que lorsque l'administration se sera dotée de structures et moyens dédiés à cette tâche.

Propositions de lecture

Clergeau P., Yésou P. & Chadenas C. (2005) – Ibis sacré *Threskiornis aethiopicus*, état actuel et impacts potentiels des populations introduites en France métropolitaine. Rapport INRA-ONCFS, Rennes – Nantes, 52 pp. (disponible en ligne: http://www.rennes.inra.fr/scribe/document/ibis v2.pdf)

Clergeau P. & Yesou P. (2006) – Behavioural flexibility and numerous potential sources of introduction for the sacred ibis: causes of concern in western Europe? Biological Invasions 8: 1381-1388.

Dubois P.J. (2004) –Vers l'ultime extinction ? La biodiversité en danger. Paris, La Martinière. 191 p.

Pascal M., Lorvelec O. & Vigne J.D. (2006) – Invasions biologiques et extinctions, 11000 ans d'histoire des vertébrés en France. Paris, Belin. 350 p.

Yésou P. (2005) – L'Ibis sacré *Threskiornis aethiopicus* dans l'ouest de la France : historique et statut actuel. Ornithos 12: 81-83.

Yésou P. & Clergeau P. (2005) – Sacred Ibis: a new invasive species in Europe. Birding world 18: 517-526.

Yésou P., Cabelguen J. & Potiron J.L. (2006) – Quelques aspects de la reproduction de l'Ibis sacré *Threskiornis aethiopicus* dans l'estuaire de la Loire. Alauda 74: 421-427.